

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°48 du 10 novembre 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°14

DÉCISION N° 0-44597-2010/DEF/CEMM
portant admission au service actif du sous-marin nucléaire lanceur d'engins « Le Terrible ».

Du 29 septembre 2010

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-44597-2010/DEF/CEMM portant admission au service actif du sous-marin nucléaire lanceur d'engins « Le Terrible ».

Du 29 septembre 2010

NOR D E F B 1 0 5 2 3 7 6 S

Références :

- a) Arrêté n° 36 du 30 juin 1967 (BOC/M, p. 762. ; BOEM 111.6.2, 570-0.1) modifié.
- b) Procès-verbal du CSA n° 0-43383-2010 CPPE/DEP du 21 septembre 2010 (n.i.BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2

Référence de publication : BOC N°48 du 10 novembre 2010, texte 14.

Le sous-marin nucléaire lanceur d'engins *Le Terrible* est admis au service actif à compter du 27 septembre 2010.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.